

Atelier n.9

Le changement de destination du lot de copropriété

<p>Publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notaires • Clercs • Collaborateurs <p>Niveau Initié</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer sa pratique quotidienne <p>Prérequis Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation</p>	<p>Plus-value Analyse juridique transversale</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

Présentation

Il s'agit de présenter les différentes règles pouvant s'appliquer à l'occasion du changement de destination d'un lot de copropriété.

Objectifs et contenu pédagogique :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Apprendre à analyser un PLU au regard des destinations et des règles en matière de stationnement
- Apprendre à analyser un règlement de copropriété
- Conseiller le client qui souhaite changer la destination d'un lot de copropriété et acquérir un lot dont la destination a été modifiée

Approche pédagogique :

- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Rappel des principes

Formateur :

Mathieu Plaidy,
juriste consultant du CRIDON LYON

PROGRAMME

1h30

1. Vérifier la conformité de la destination vis-à-vis du PLU	20 minutes
2. Déterminer l'autorisation d'urbanisme requise	30 minutes
3. Vérifier la conformité au règlement de copropriété	30 minutes
4. L'impact du changement d'affectation du lot sur la répartition des charges de copropriété	20 minutes

INFORMATIONS PRATIQUES

COÛT D'UN ATELIER :

52,50 € HT

Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opcv EP.

MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

INSCRIPTIONS ET SUIVI :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

INSCRIPTION : ADN OV

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620 (service et appel gratuits)

PRISE EN CHARGE FINANCIERE : OPCO EP

contacts de vos délégués départementaux - page 31 à 33

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

Pour plus d'informations,
contactez-nous au **0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, cliquez ici [🔗](#)